VILLE DE
SAINT-PRIEST

Conseil de Quartier

Votre compte rendu

RÉUNION DU MARDI 8 OCTOBRE 2024 - Salle Millan

MANISSIEUX / MI-PLAINE LA FOUILLOUSE

MARC REA
Coprésident habitant

FRÉDÉRIC JEAN
Coprésident élu

> Point général **avec la police municipale**

Les préoccupations exprimées par les habitants sont communes à de nombreuses collectivités de France, où certaines incivilités peuvent nuire parfois à la tranquillité des habitants. Parmi celles-ci, on note des comportements tels que la vitesse excessive, le stationnement gênant, voire dangereux, ainsi que des dépôts sauvages de déchets et quelques rodéos motos. Il est envisageable d'implanter un radar pédagogique mobile dans les rues identifiées par le conseil de quartier, afin de sensibiliser davantage les conducteurs. La police municipale est bien consciente de ces problématiques et s'efforce de les traiter au quotidien. Depuis 2014, la municipalité a significativement renforcé les effectifs et les ressources allouées à la police municipale, témoignant ainsi d'un engagement fort en faveur de la sécurité et de la tranquillité des San-Priots. L'année dernière, la police municipale a dressé 1 500 procès-verbaux pour infractions au code de la route et 10 000 pour stationnement. De plus, grâce à la vidéoprotection, 7 motos utilisées pour des rodéos ont été identifiées, saisies et détruites. Ces actions concrètes illustrent la volonté de la municipalité de garantir un cadre de vie plus sûr et plus serein pour tous.

POLICE MUNICIPALE
Accueil téléphonique au 04 78 20 00 95 de 6 h à 4 h du matin, 7 jours sur 7.

> Point **sur les groupes de travail**

Budget participatif
Pour l'année 2024, il a été décidé de ne pas utiliser de fonds issus du budget participatif au conseil de quartier. Cependant, une étude sera engagée pour la mise en place rapide d'un panneau d'information à proximité de la place de la Fouillouse, permettant ainsi de renforcer la communication avec les habitants. Pour l'année 2025, de nombreux projets sont actuellement à l'examen par les conseillers.
Le budget participatif, avec une enveloppe de 160 000 €, représente un levier puissant pour encourager une citoyenneté active. Grâce à cette initiative, les habitants ont pu soumettre des propositions visant à embellir et réaménager leur cadre de vie.

Antennes relais
Ce groupe collabore étroitement avec la municipalité et les opérateurs de télécommunications afin d'encadrer l'installation d'antennes relais, qui sont essentielles au bon fonctionnement des services de téléphonie mobile.
La dernière commission a examiné plusieurs points :

- *Free - 55 rue du Mont-Blanc*
  Projet annulé par l'opérateur comme convenu et DP retirée.
- *Free - salle Mosaïque*
  Convention en cours de signature par l'opérateur.
- *Free - 127 Route de Grenoble*
  Mis en veille par l'opérateur dans le cadre de l'ensemble des discussions.
- *Free - Rue Jules Verne*
  Poursuite des études par l'opérateur.

Groupe mobilité
Composé de cyclistes et de piétons, ce groupe de travail œuvre en faveur des mobilités douces. Réseaux de pistes cyclables, entretien, propositions...
Le groupe de travail sur la mobilité et les modes doux, soutenu par la municipalité, vise à promouvoir les transports doux (marche, vélo...) pour améliorer la mobilité urbaine et sensibiliser la population à leurs avantages. Grâce à l'appui des acteurs institutionnels, il réalise des analyses des infrastructures existantes, élabore des recommandations

> Rue de Savoie : **vers l'aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB)**

Depuis le lundi 2 septembre, Sytral Mobilités a renforcé sa ligne E1 avec des passages toutes les 10 minutes aux heures de pointe. Cette ligne, particulièrement prisée des San-Priots, permet à ces derniers de rejoindre le métro Grange Blanche en 13 minutes seulement. Toutefois, le cheminement des piétons sur la rue de Savoie (entre l'arrêt de bus 50, situé rue Clémenceau, et l'arrêt du bus E1 sur la RN6) nécessite d'être davantage sécurisé. La Métropole de Lyon, saisie sur cette question par la Ville de Saint-Priest et le conseil de quartier Manissieux / Mi-Plaine / La Fouillouse, propose de tracer (avant la fin de l'année 2024) une « chaussée à voie centrale banalisée » (CVCB), qui s'inscrirait dans le cadre du pacte métropolitain avec la Ville pour assurer les continuités cyclables. **Une signalisation spécifique permettant l'utilisation partagée de la voie CVCB par les piétons et les cyclistes accompagnera la réalisation proprement dite de l'aménagement.**

ZOOM SUR **LA CVCB**

La chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) est un outil permettant de prendre en compte les cyclistes dans les cas rares où les contraintes géométriques et circulatoires rendent impossible le recours aux aménagements cyclables traditionnels. ***Elle prend la forme d'une chaussée étroite sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe. Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur la partie revêtue de l'accotement appelée rive.*** *La largeur de la voie ouverte aux véhicules motorisés est insuffisante pour permettre le croisement, ces derniers empruntent donc la rive lorsqu'ils se croisent, en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes (ou de piétons, comme ce sera le cas sur la rue de Savoie).*

et collabore étroitement avec divers acteurs locaux. Composé de représentants variés, le groupe se réunit régulièrement pour assurer une communication transparente et évaluer l'impact de ses initiatives. Sa vision à long terme, en accord avec les objectifs de la municipalité, est de contribuer à une mobilité durable et à une meilleure qualité de vie en milieu urbain.

> Projet **aménagement Balzac**

Depuis deux ans, le conseil de quartier s'investit dans l'élaboration d'un projet de réaménagement de la place Honoré de Balzac. Monsieur le maire, qui accorde une attention particulière à l'amélioration de notre cadre de vie et à l'embellissement de nos espaces publics, rencontrera le 25 novembre prochain, à l'hôtel de ville, les conseillers de quartier pour échanger sur ce projet.

> Règlementation **de la chasse**

La question a été abordée par des conseillers concernés par la proximité des chasseurs et leurs maisons. L'association de chasse Saint-Hubert de Saint-Priest Manissieux la Fouillouse qui n'est pas une ACCA a indiqué dans son règlement intérieur la distance de 50 m autour des habitations. Cette règle vise à éviter les risques liés à la trajectoire des projectiles (balles ou plombs) qui pourraient atteindre des personnes ou des biens. La chasse est interdite sur les routes et à proximité immédiate des chemins publics afin de protéger les usagers (voitures, piétons, cyclistes).

> Ambroisie

Plusieurs lieux ont été identifiés par la Ville et la Métropole. Tout ceux qui concernent les collectivités sont traités, cependant certains terrains privés ne le sont pas malgré les injonctions de la Métropole. Ce sujet est suivi de près.

> Fête des lumières **dans les quartiers**

3 décembre, 17 h 30 : 3 défilés aux lampions au départ des écoles du secteur Ménival et Marendiers, et final sur la place Annie Debard.
4 décembre, 17 h 30 : défilé au départ de la maison de quartier Farrère. Déambulation en musique jusqu'à la MJC et final sur le parvis de la MJC.
5 décembre, 17 h 30 : défilé aux lampions au départ du groupe scolaire Revaison.
10 décembre, 17 h 30 : départ des défilés aux lampions place Salengro et place Polga, final vers le marché de Noël.
20 décembre, 17 h 30 : défilé du groupe scolaire Berliet jusqu'à la ferme Berliet.

Service Communication Ville de Saint-Priest - 11/2024 - Impression : Nouvelle Imprimerie Delta, 47 Rue Ampère, 69680 Chassieu

VILLE DE
SAINT-PRIEST

Contact mairie « Conseils de quartier » :
Aurélien Leprêtre
Tél. 04 72 23 49 40
Mail : democratielocale@mairie-saint-priest.fr
Adresse courrier : Mairie de Saint-Priest
Service Démocratie locale - Place de l'Hôtel de Ville Charles Ottina - 69800 Saint Priest

Le Conseil de quartier « Manissieux / Mi-Plaine / La Fouillouse » c'est...

26 Conseillers de quartier (membres du bureau en gras) : ALLARD P., BADET J. B., BOUGUERRA A., BREURE CH., CIBBA P., **CINQUIN I., COLOMBIER M.,** CORNELOUP N., **FAYET A.,** GOURRU-LESIMPLE G., **GRANJON K.,** GUENDJIAN A., **LACROIX R., LAFORT B., LEFEVRE L.,** MARTIN F., MOULIN L., PERALTA J., **PETIT P.,** QUINET D., **REA M.,** ROMERO C., ROSE E., SIDHOUM N., VIAN B., VUAILLET N.

Conseil de Quartier
MANISSIEUX / MI-PLAINE LA FOUILLOUSE